



Compte rendu de l'audience - 26 novembre

Nous avons été reçu en audience par L'IA-DASEN, jeudi 26 novembre. Lors de nos échanges, nous avons été inégalement satisfait des réponses qui nous ont été apportées. En effet, que ce soit de la part de M. LECLERC, IA ou de M. STOLL, secrétaire général, chacun semble se cacher derrière une organisation et d'un pilotage académique, ne permettant pas de prise de décision locale. Si pour certaines de nos demandes, nous entendons l'harmonisation entre les départements de l'académie, pour d'autres sujets nous avons bien senti que l'administration se garde de toute décision engageant leur responsabilité localement. A titre d'exemple, nous avons sollicité une réponse à notre courrier que nous avons adressé à l'IA-DASEN en octobre pour la prise en compte du temps de correction et de saisie des évaluations CP de janvier, en accordant une déduction de 6h sur le temps d'APC. A cela, l'IA nous annonce qu'il attend la décision de Mme La Rectrice car l'ensemble des sections départementales du SE-Unsa de l'académie ont fait une même et unanime demande à leur IA-DASEN. Nous pouvons comprendre cette unité. Cela dit la lenteur de la prise de décision est aberrante !

Sur la question des APC qui ne sont pas appréciés de manière uniforme sur le département, nous demandons à l'IA d'apporter une réponse claire pour une équité pour les élèves et les collègues qui s'impliquent dans ces temps d'aide aux élèves. Nous continuons à dire que ce temps de prise en charge de la difficulté en APC est un temps nécessaire ; nous sommes conscient que ce temps de prise en charge est parfois complexe à « caler » dans l'organisation de nos journées de plus en plus chargées en activités diverses et variées ; nous savons tous que ces temps d'APC font partie de notre temps de travail. Nous demandons donc à l'IA-DASEN de redonner un cadre précis d'organisation de ces APC pour que chacun puisse s'y retrouver. L'IA-DASEN nous affirme que cette question le préoccupe et une réponse académique, encore une fois, sera apportée dans les meilleurs délais !

Et il en est ainsi pour nombres de questions que nous avons évoquées ... et quand le cadrage académique ne peut être invoquer pour se protéger, le SG n'hésite pas une seconde à dire que les situations administratives en souffrance sont de la responsabilité des collègues qui ne sauraient faire les bonnes démarches !!! Nous savons que les situations anormales qui administrativement pénalisent les collègues sont légions et doivent être régulées.

Or quand nous abordons la question des circulaires départementales en direction des collègues qui ne sont pas envoyées dans les boites mail académiques, et qui sont introuvables sur l'intranet du site de l'IA... Là, évidemment notre SG ne peut plus se cacher ! Le suivi n'est pas assuré et le personnel enseignant est en attente de davantage de considération, d'exigence, et de sérieux de la part de cette administration locale qui dysfonctionne depuis plusieurs années et qui ne semble pas donner d'espoir : des dossiers de prise en compte d'accident du travail en souffrance depuis plus de 2 ans, des collègues à mi traitement pour dossier non régularisé, un non suivi de temps partiel de droit, l'avancement qui met 10 mois à être converti sur la fiche de paie... Le SE-UNSA exige mieux mais ne jette pas la pierre aux agents administratifs qui subissent également des restrictions budgétaires

et une contraction des recrutements nécessaires aux bons fonctionnements de notre administration qui se doit respectueuse des enseignants et de nos carrières.

La crise sanitaire : nous rapportons vos retours du terrain. la situation se « routinise » et il y a une forme de lassitude prégnante. Nous alertons des conséquences et de l'impact sur les apprentissages. Le DASEN craint également un impact sur les apprentissages notamment sur les élèves en difficultés.

Concernant le financement des équipements informatiques nous prenons acte des 150€ mais dénonçons cette trop faible participation annuelle à l'équipement informatique. Pour le DASEN il s'agit d'un 1er geste, même s'il peut paraître imparfait. La Prime pourrait être versée vers mai 2021. S'agissant de la question des ENT, beaucoup d'initiatives peu coordonnées tous azimuts, et qu'un cadre académique sera proposé prochainement... A suivre !

Test COVID : Nous avons interrogé le DASEN au sujet des tests COVID. Il nous précise qu'une information plus précise sera donnée au CHSCT-D. Les tests sont arrivés sur le département et sont à l'ARS. La priorité sera de tester les adultes quand un cluster se déclarera. Le test généralisé ne s'appliquera pas sur le département.

Suivie du CHSCT-D 79 et d'un CDEN de rentrée (en décembre), cette audience ne nous satisfait pas. Les réponses qui sont apportées ne sont pas suffisantes en regard des multiples dysfonctionnements et de la situation actuelle. Même si nous sommes conscient de la période inédite que nous vivons et des difficultés à s'adapter à tous les étages de la fusée Education Nationale, et ce dans un temps record, nous pensons que la navigation a vue n'est pas suffisante et qu'une réelle politique sur le long terme doit permettre de retrouver de la sérénité au travail, de la motivation. Aussi, nous constatons qu'un gros effort est demandé aux enseignants à remettre en cause leur organisation au quotidien pour permettre de s'adapter à la situation sanitaire, permettre l'accueil des élèves... et que les enseignants répondent à ces exigences. Alors nous exigeons de la part de nos cadres le respect de nos carrières et de notre engagement au quotidien.

Johann BARANGER

